

- d'une salle de repos équipée de petits lits exclusivement réservée aux petits,
- d'un espace informatique de plusieurs ordinateurs équipés de logiciels ludiques destinés aux enfants de moins de 6 ans,
- de deux salles de classe aménagées, utilisables dans le cadre de l'ACCUEIL COLLECTIF et exclusivement réservée aux enfants de moins de 6 ans,
- de trois salles de classe aménagées, utilisables dans le cadre de l'ACCUEIL COLLECTIF et exclusivement réservée aux enfants de plus de 6 ans,
- de deux blocs sanitaires, équipés de WC enfants (taille adaptée aux âges), d'un WC aux normes PMR et de WC adultes bien identifiés, le tout assorti de lavabos (taille adaptée aux âges),
- d'un espace de rangement pour les matériels d'animation réutilisables pour des manifestations récurrentes,
- d'une salle de sciences/travaux manuels ou de bricolage exclusivement réservée aux enfants de plus de 6 ans,
- d'une cuisine équipée d'une laverie, accessible uniquement aux adultes,
- d'un débarras (fermé) permettant la dépose des vêtements de l'équipe d'animation et contenant les produits d'entretien des locaux.
- d'une salle de jeux et de restauration en liaison chaude équipée avec du mobilier adapté pour les enfants de 3 à 6 ans et pour les enfants de 7-11 ans,

L'étage est constitué :

- de deux salles de classe aménagées, utilisables dans le cadre de l'ACCUEIL COLLECTIF et exclusivement réservée aux enfants de plus de 6 ans,

⚡ Espaces extérieurs :

Au sein du groupe scolaire Jules Renard, l'accueil collectif de Fléville devant Nancy dispose :

- d'une cour extérieure, équipée de jeux aux normes, dédiée aux enfants de moins de 6 ans,
- d'une cour extérieure, équipée de panier de basket et de marquage au sol, dédiée aux enfants de plus de 6 ans,
- d'un préau surélevé de quelques marches et dont l'accès est protégé par un garde corps,

En outre, l'ACCUEIL COLLECTIF de Fléville devant Nancy dispose selon les activités proposées :

- des bâtiments communaux intérieurs et extérieurs (gymnase, salle d'arts martiaux, terrain de foot, court de tennis couvert et découvert), excentrés du groupe scolaire (500 à 800 mètres).
- d'une bibliothèque et d'une salle de musique situées à la mairie soit à 20 mètres du groupe scolaire,
- d'un jardin pédagogique (potager, fruitiers) situé à proximité de l'école,
- d'une aire de jeux communale équipée et située à proximité de l'école.

**A NOTER :** La commune étant propriétaire de l'ensemble des locaux énumérés, les horaires de ceux-ci sont adaptés aux besoins et les enfants ont accès sans restriction à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.)

## **2. Les locaux disponibles pour la mise en place des activités hors période scolaire (congés d'été)**

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy se situe au sein de la maison des associations, rond point d'Armsheim à Fléville devant Nancy (54710).

### **↳ Espaces intérieurs :**

A la maison des associations comme à la maison de la vie, les locaux à disposition de l'accueil collectif de Fléville devant Nancy sont répartis sur un vaste rez-de-chaussée. On entre dans les locaux par un vestibule d'entrée, ouvert sur les accès aux salles équipés de crochets permettant aux enfants d'y déposer leurs sacs, leurs affaires et leur manteau le cas échéant. Le vestibule d'entrée constitue aussi un espace de communication par tracts et affichages pour les familles.

Hormis le sas d'entrée, les locaux sont constitués :

- d'une salle polyvalente de 117 m<sup>2</sup> équipée de mobilier et munie de portes vitrées ouvrant largement sur l'extérieur,
- d'une salle polyvalente de 60 m<sup>2</sup> équipée de mobilier,
- d'une salle de jeux de 101 m<sup>2</sup> équipée d'une structure de motricité, d'une alcôve et d'un large espace de jeux. De nombreux jouets sont à disposition. Cette salle est réservée aux enfants de moins de 6 ans,
- d'une salle de 60 m<sup>2</sup> équipée de petits lits et destinée à la sieste des petits,
- d'un bloc sanitaire, équipés de WC enfants, d'un WC aux normes PMR et de WC adultes bien identifiés, le tout assorti de lavabos (taille adaptée aux âges),
- d'un espace de rangement pour les matériels d'animation,
- d'une cuisine équipée accessible uniquement aux adultes,
- d'un débarras (fermé) permettant la dépose des vêtements de l'équipe d'animation et contenant les produits d'entretien des locaux.

### **↳ Espaces extérieurs :**

Dans l'enceinte des locaux, l'accueil collectif de Fléville devant Nancy dispose :

- d'un espace extérieur en enrobé,
- d'un large terrain engazonné,

A proximité des locaux (50 à 100m), l'accueil collectif de Fléville devant Nancy dispose :

- de deux aires de jeux communales équipées et sécurisées,
- d'un terrain de sport équipé de but de foot,
- d'un terrain de boules,

A NOTER : La commune étant propriétaire de l'ensemble des locaux énumérés, les horaires de ceux-ci sont adaptés aux besoins et les enfants ont accès sans restriction à l'ensemble de ces locaux.

#### **IV/ L'ELABORATION & LE SUIVI DU PROJET EDUCATIF**

##### **1. Objectifs éducatifs partagés par l'ensemble des partenaires et effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...)**

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy conçoit l'accueil d'un enfant en tant qu'individu, appartenant à un groupe, agissant avec et pour le groupe.

###### **a. L'enfant en tant qu'individu à part entière**

###### **↳ Accueil personnalisé**

Le temps dédié à l'accueil de loisirs est un moment privilégié pour l'enfant. Toutefois, si des enfants sont prêts à se lancer dans les activités proposées, d'autres auront besoin de prendre le temps d'observer, de se familiariser ou de se reposer. L'équipe d'encadrement est présente pour chacun des enfants qui exprime des besoins différents pour appréhender la journée. Cela permet de proposer un accueil personnalisé, respectant profondément les rythmes individuels.

###### **↳ Mise en place des repères**

Les enfants ont accès à toutes les activités (adaptées selon les âges). L'équipe d'animation met en place des repères visuels pour bien délimiter les espaces autorisés des espaces plus restreints, et des repères temporels pour permettre à l'enfant de bien s'approprier les lieux. L'espace est en constante évolution, en corrélation avec les activités proposées : décors des locaux et des espaces extérieurs, présentation des réalisations des enfants, invitation des familles lors de mini-spectacles... La construction de repères fiables est la première étape à une acquisition de l'autonomie.

Pour les parents, un portail famille est mis à leur disposition via lequel ils ont accès à toute communication concernant leur enfant. Un planning des activités proposées est affiché et téléchargeable via ce portail. De plus, la souplesse de gestion mise en place permet aux familles de modifier leur inscription à tout moment selon leur besoin et/ou leurs contraintes dans le respect des délais prédéfinis. Un trombinoscope des intervenants précisant leur rôle et l'activité qu'ils encadrent est affiché en permanence à l'entrée de l'accueil de loisirs. Ce dispositif facilite le contact et oriente facilement les enfants et les familles vers l'animateur dédié à leur enfant.

###### **b. L'enfant en tant que partie intégrante d'un groupe**

###### **↳ Permettre à l'enfant d'acquérir son autonomie**

L'enfant, à travers le jeu, la découverte d'activités culturelles, la vie en collectivité, trouve sa place au sein du groupe. Il y prendra un rôle, assumera un statut et jouera une fonction qui lui est propre. Le but est de favoriser l'apprentissage de la sociabilité et d'accéder à une autonomie relative à chaque enfant.

###### **↳ Responsabiliser l'enfant**

Lorsque l'équipe d'animation fait participer les enfants à la vie de l'accueil collectif, les animateurs leur confèrent des responsabilités adaptées comme le rangement du matériel, l'implication individuelle au moment du service de restauration (desserte), ou l'aide aux camarades pendant les activités. Ainsi, les enfants prennent confiance en eux et acquièrent des repères. Ils prennent aussi conscience que leurs actes ont un effet sur le groupe. Ils abordent ainsi la notion de responsabilité.

c. L'enfant en tant qu'apprenant de son entourage

Développer le sens créatif et l'imagination

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy n'a pas seulement pour but de socialiser l'enfant. Il a aussi pour vocation de développer son esprit critique et créatif. C'est en abordant des thèmes enrichissants, par le jeu, le sport collectif, les activités manuelles (bricolage, matières à modeler...), et les activités de découverte culturelle (musique, art, sciences, expression théâtrale...) que l'équipe d'encadrement donne les moyens aux enfants de développer leur imagination, leur habileté et l'envie de découvrir d'autres horizons.

Aiguiser la curiosité du monde qui l'entoure

Espace éducatif à par entière, l'accueil collectif de Fléville devant Nancy doit prendre place dans son environnement, en l'élargissant les activités vers le milieu international. C'est pourquoi l'accueil collectif de Fléville devant Nancy travaille à approfondir les connaissances des enfants, en les amenant à découvrir d'autres pays, d'autres cultures (Anglo-saxonne, Germanique...). L'enfant devient alors acteur de son environnement et non pas uniquement spectateur. En intégrant de nouvelles découvertes de vie, il aiguisé son esprit critique.

d. L'enfant en tant qu'acteur de son environnement et de son évolution

Devenir acteur de la vie de l'accueil collectif

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy est orienté pour que l'enfant devienne acteur de la vie de la structure. Le rendre participatif, c'est l'amener à s'impliquer dans sa transformation et son évolution.

Devenir acteur dans le village

L'accueil collectif de Fléville devant Nancy est orienté pour que l'enfant devienne acteur de la vie de la commune. Le rendre participatif, c'est l'amener à s'investir davantage dans la vie de la collectivité (notamment en participant à son embellissement), à se constituer partie intégrante du village, à se l'approprier et participer à sa transformation et son évolution. C'est en devenir citoyen.

Permettre à l'enfant de construire son parcours éducatif

L'animation ne doit pas être synonyme d'occupation, mais plutôt d'émancipation à travers l'appartenance à un groupe et l'accès à une identité personnelle. Effectivement, le microcosme d'un accueil de loisirs se caractérise essentiellement par les règles de vie qui gèrent la dynamique de groupe au quotidien. Les enfants doivent s'approprier ces normes qui garantissent le respect d'autrui, la solidarité, la liberté d'expression. L'accueil collectif de Fléville devant Nancy n'est pas un lieu de consommation d'activités, mais un lieu permettant à l'enfant de construire son parcours éducatif.

## 2. Activités proposées

Différentes thématiques d'activités sont retenues :

- Activités sportives
- Activités artistiques, culturelles et patrimoniales
- Activités d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Activités créatives
- Activités scientifiques et technologiques

Une alternance d'activités toniques et d'activités douces est organisée pour chaque enfant. L'âge du public concerné est pris en compte via l'adaptation du niveau de difficulté et la durée dans le temps des activités proposées.

Pour une meilleure cohérence du parcours éducatif de l'enfant, le projet éducatif s'articule avec plusieurs compétences constitutives du socle commun des projets des écoles, notamment :

- Pratique d'une langue vivante étrangère,
- Culture humaniste,
- Compétences sociales et civiques,
- Autonomie et initiative
- Prise de confiance en soi
- Activité de réflexion
- Initiation à l'environnement et au développement durable

Pour ce faire, des intervenants extérieurs peuvent être recrutés, en sus des animateurs, pour leur savoir faire particulier. Par exemple, un intervenant de l'école de musique, un intervenant circassien, un intervenant en sciences etc.

Dans ce cas, des conventions de fonctionnement et/ou de financement peuvent être mises en place entre la commune et les intervenants. Les délibérations afférentes sont votées en conseil municipal.

## 3. Formation

A l'accueil collectif de Fléville devant Nancy, la formation régulière du personnel permanent fait partie intégrante du dispositif et s'inscrit dans une démarche de développement des compétences. En outre, la structure est prête à accueillir des stagiaires.

Thématiques de formations privilégiées : CAP Petite Enfance, BAFA, BAFD, secours & prévention...

## 4. Accueil des publics particuliers

### Enfants en situation de handicap

La commune a dès septembre 2014, lors de la mise en place des TAP, mis l'accent sur l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité en développant l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps. La manière de procéder est de fait bien rodée.

Pour cette nouvelle structure, il est prévu un accompagnement particulier des enfants en situation de handicap, en lien avec les familles, au cas par cas, en fonction de la pathologie de l'enfant et des recommandations médicales relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Des formations particulières pour l'encadrement des enfants en situation de handicap peuvent être envisagée (ex : formation dispensée à un accompagnant par le Service d'Education Spéciale & de Soins à Domicile (SESSAD) dans le cas d'un enfant autiste).

#### Enfants bénéficiant d'un P.A.I.

Une fiche sanitaire individuelle est remise à chaque famille avec le livret d'inscription. Un dialogue entre la commune, le directeur de l'accueil collectif, la famille et si nécessaire les enseignants permet de trouver une solution cohérente et pérenne à l'accueil de l'enfant (ex : prise en charge d'un enfant diabétique et d'un enfant cardiaque).

#### Enfants de moins de 6 ans

Pour les petits, la sieste a lieu en début d'après midi lors du retour en classe à 13h45 dans le cadre périscolaire et vers 13h30 dans le cadre extrascolaire. Dans les 2 cas, les enfants dorment selon leur besoin sous la surveillance d'une ATSEM ou d'un animateur. Tous les moyens sont mis en œuvre pour respecter leur rythme biologique. Toutefois, ils peuvent être réveillés à une heure précise, sur demande expresse des parents.

La matérialisation d'une petite pause de 10 minutes entre chaque période (activité, repas, sieste...) permet aux enfants de faire la transition entre les différents temps de la journée.

### **5. Modalités diverses**

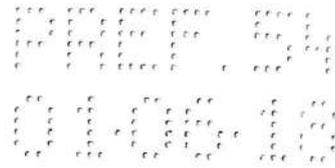
#### Modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du projet éducatif

L'information des familles se fait par voie d'affichage sur les panneaux d'entrée des locaux et au sein du groupe scolaire. Le projet éducatif est un document téléchargeable via le portail famille et sur le site internet de la commune. De plus, il est envoyé systématiquement aux directrices des écoles et aux représentants des parents d'élèves. Le projet éducatif peut par ailleurs être transmis à chaque personne qui en fait la demande.

Pour faciliter la communication, un personnel administratif municipal affecté à l'accueil en charge des affaires scolaires, de l'enfance, de la jeunesse et du CCAS, assure l'interface entre l'équipe municipale, l'équipe enseignante, l'équipe de l'accueil collectif et les parents d'élèves. Une adresse courriel spécifique ([servicescolaire@fleville.fr](mailto:servicescolaire@fleville.fr)) a été mise en place pour tout renseignement.

#### Contribution financière des familles

La commune de Fléville devant Nancy a mené une enquête précise sur les tarifs pratiqués au sein de la métropole du Grand Nancy et a travaillé en étroite collaboration avec les services de la CAF pour élaborer une grille tarifaire favorisant l'accès à tous les enfants. Le groupe de travail chargé de la mise en place de la structure est intervenu également dans la répartition et la composition de la grille. Ainsi, trois tranches de quotient familial ont été définies pour chaque service proposé. Les tarifs sont soumis au vote du Conseil Municipal.



## 6. Évaluation du projet

L'année d'ouverture, il est prévu d'évaluer l'accueil collectif via des enquêtes auprès des familles, des enfants, et des personnels :

- Au bout de six semaines pour le service d'accueil périscolaire, en milieu puis en fin d'année scolaire,
- Au bout d'un trimestre pour le service d'accueil des mercredis,
- A l'issue de la période passée pour les congés scolaires et les congés d'été.

Les années suivantes, un calendrier d'évaluation se fera en fonction des retours du comité de pilotage, au regard de la satisfaction affichée ou non, des parents et/ou des enfants.

Indicateurs retenus		
Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposer des activités différentes, mais complémentaires de l'enseignement scolaire ;</li><li>- Encourager l'entraide et la solidarité grâce à des projets collectifs qui nécessitent l'implication de tous ;</li><li>- Offrir des activités sollicitant peu d'attention cognitive ;</li><li>- Adapter les activités aux plus petits.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'inscrits,</li><li>- Nombre de participants,</li><li>- Nombre de remarques.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Comportement des enfants (entraîn, rejet etc.),</li><li>- Satisfaction exprimée par les parents,</li><li>- Bilan des questionnaires de satisfaction réalisés.</li></ul>

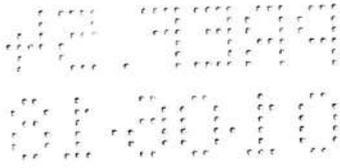
Durée du projet éducatif (3 ans maximum) : du 1<sup>er</sup>/09/2018 au 31/08/2021 soit 3 ans.

## V/ LE CADRE JURIDIQUE

La commune souhaite déclarer son Accueil de Loisirs sans hébergement. A ce titre, le cadre réglementaire de l'accueil de loisirs de Fléville devant Nancy dépendra du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Taux d'encadrement en vigueur :

- Accueil périscolaire :
  - 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
  - 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans
- Mercredis récréatifs :
  - 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
  - 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
- Congés scolaires & congés d'été :
  - 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
  - 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans



---

## Liste des annexes

- Annexe 1 - Accord Dérogation Horaires des écoles
- Annexe 2 - Règlement intérieur de l'accueil collectif
- Annexe 3 - Plan du territoire local

PREF 54  
00610

La Directrice Académique des Services de l'Éducation  
Nationale de Meurthe-et-Moselle

à

Madame, Monsieur le Maire,

Mairie de Fléville-Devant-Les-Nancy  
18, rue du Château  
54710 FLEVILLE-DEVANT-NANCY

**académie**  
**Nancy-Metz**  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Meurthe-et-Moselle



Nancy, le 12/04/18

Division du 2<sup>nd</sup>  
degré et  
Organisation  
Scolaire  
2 DOS III

Dossier suivi par  
Julien SPONEM

Téléphone  
03.83.93.56.20  
Fax  
03.83.93.56.55  
Mél.  
julien.sponem  
@ac-nancy-metz.fr

4 Rue d'Auxonne  
CS 74222  
54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00  
et de 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique  
Standard  
03 83 93 56 00  
jusqu'à 17h30

Madame, Monsieur le Maire,

Vous avez demandé conjointement avec le(s) Conseil(s) d'école(s) à déroger à l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2018-2019 conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, et votre demande est assortie d'un avis favorable de l'Inspecteur de circonscription.

Aussi, par le présent courrier, je vous fais part de ma décision d'autoriser ces modifications horaires qui se définissent comme suit pour les écoles concernées le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

**TOUTES ECOLES DE LA COMMUNE A FLEVILLE-DEVANT-NANCY :**  
**08:30-11:45 / 13:45-16:30**

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

La Directrice académique des services  
de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle,

Emmanuelle COMPAGNON

Copie :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
Sous-Préfectures de Meurthe-et-Moselle  
Direction départementale de la cohésion sociale  
IEN de Circonscription

